

CIRCULAIRE DE RENTREE 2026-2027

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les informations utiles à la rentrée scolaire de votre enfant ainsi que la liste des documents nécessaires.

Dates de rentrée

➤ **Rentrée classe de 6°:**

Le MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 à 9h. Un café sera proposé aux parents venus accompagner leur enfant. A 9h30, les élèves et leurs parents assisteront à une réunion d'information avec le professeur principal et la directrice ainsi qu'une présentation de l'ENT (Espace Numérique de Travail) par les référents numériques de notre établissement. Il serait souhaitable que vous puissiez vous libérer pour y assister. Vers 10h30, les élèves retrouveront leur professeur principal pour la distribution des manuels scolaires, carnets de correspondances, emploi du temps. L'après-midi sera consacrée à l'explication du règlement intérieur, aux exercices de sécurité ainsi qu'à des activités d'intégration (prévoir tenue décontractée).

➤ **Le JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026, journée de cohésion** : les élèves se rendront à pied, à la plage des Vernhes puis partageront un pique-nique (fourni par le collège) avec certains de leurs professeurs. L'après-midi, une activité accrobranche à « Grimpe et Cimes » est prévue. Le retour se fera en bus. Prévoyez une tenue adaptée (chaussures confortables, casquette et tenue de sport)

➤ **Rentrée classe de 5°:**

Le MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 à 9h. De 9h à 13h, le professeur principal précisera l'organisation de la classe, l'emploi du temps, distribuera des manuels scolaires. L'après-midi, les cours débiteront.

➤ **Rentrée classes de 4° et de 3° :**

Le MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 à 9h. De 9h à 10h20, les élèves seront avec leur professeur principal. Les cours débiteront à 10h30.

Informations générales

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Cours lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h55 à 12h50 et de 13h55 à 16h50.**

Cours le mercredi de **8h55 à 11h55.**

Les portes du collège sont ouvertes à partir de 8h30.

A 16h50, **les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement**, ils sortent du collège pour prendre le bus ou rentrer chez eux en autonomie.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'établissement avant la fin des cours même lorsqu'ils sont dispensés d'EPS. **Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux seront pris hors temps scolaire. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement au milieu d'un cours.**

Le téléphone portable est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. Les élèves qui en possèdent un doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet en salle des professeurs le matin en arrivant. Les objets connectés ou électroniques sont interdits.

ABSENCES

Pour un contrôle plus efficace, nous demandons aux parents de **signaler obligatoirement** toute absence imprévue, le matin par un **appel téléphonique entre 8h30 et 9h ou par mail à Mme GAUBERT au secrétariat et en copie à Mme GOUBERT à la direction. En reprenant les cours, l'élève doit être muni d'un billet rose (dans le carnet de correspondance) qu'il donnera lors de l'appel du premier cours de la journée.**

Toute absence injustifiée et prolongée sera signalée à la DSDEN de l'Aveyron : pour le bon déroulement des cours et de la scolarité de votre enfant, nous vous prions de prévoir les vacances en famille sur temps de vacances scolaires.

EPS

La tenue est obligatoire. Les élèves doivent se changer après chaque cours. Les élèves dispensés assisteront au cours sauf cas exceptionnel.

MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Tous les manuels sont fournis par le collège. Un **chèque de caution de 40 euros libellé à l'ordre du « Collège des Monts et des Lacs »** est demandé aux familles en début d'année. Il sera détruit fin Juin si les manuels sont remis en bon état.

Pour les différentes fournitures dont vous devez effectuer l'achat, veuillez vous reporter à la liste ci-jointe. Il est demandé de ne pas couvrir les manuels avec du papier autocollant et de ne pas positionner de scotch sur la couverture afin de ne pas détériorer le manuel.

ENT

Les codes parents et élèves de l'année précédente doivent être conservés pour l'année qui va suivre. Pour les élèves de 6^{ème} et leurs parents, ils leur seront donnés courant septembre. **Il est très important pour les parents de se servir de leur code et pas de ceux de leur enfant.**

CONTRIBUTION DES FAMILLES et CANTINE

La contribution des familles s'élèvera en 2026-2027 à 51€ par mois, soit **510€/an**.

Concernant la cantine, le prix du repas s'élève à **5.40 euros**.

FORFAIT ANNUEL CANTINE PAR CLASSE :

6ème	5ème	4ème	3ème
705 euros	705 euros	705 euros	695 euros

Seules les absences au-delà d'1 semaine complète (5 jours consécutifs) feront l'objet d'une régularisation en fin d'année. Pour les élèves mangeant occasionnellement, le repas sera commandé 48h avant et le règlement (5.40 €/repas) sera effectué auprès de Mme GAUBERT, secrétaire.

A cela, s'ajoutera le règlement des fichiers, des romans et autres.

Une facture annuelle sera éditée courant octobre et le règlement de ces trois lignes pourra se faire, à votre convenance : en un seul versement, mensuellement ou trimestriellement selon les modalités de paiement choisies.

Si des familles se trouvent gênées, qu'elles veuillent bien le signaler à la directrice, cela peut se faire en toute discrétion.

STAGES 3^{ème} :

Les élèves de 3^{ème} auront une semaine de stage obligatoire la semaine du **12 au 16 Octobre 2026**. Nous vous encourageons à chercher dès à présent un lieu de stage.

PROJET EDUCATIF ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le projet éducatif définit les valeurs, les objectifs et les principes qui guident l'accompagnement des élèves au sein de notre structure. Il constitue un cadre de référence de notre action éducative. **En inscrivant votre enfant au Collège Monts et Lacs, vous vous engagez à adhérer à notre projet éducatif et au règlement intérieur qui en découle.** Nous vous demanderons de le signer en début d'année scolaire.

Le règlement intérieur sera remis à chaque élève au début de l'année et joint au carnet de correspondance. **Les parents doivent en prendre connaissance et le signer. Nous tenons à signaler que le non respect des personnes et du matériel, le manque de discipline, un travail jugé insuffisant, l'oubli réitéré du matériel scolaire nécessaire au bon fonctionnement des cours peuvent entraîner un avertissement et que trois avertissements entraînent une retenue.**

Les bilans trimestriels et le suivi des notes via l'ENT vous donneront un aperçu du travail de votre enfant. A cela, il faut ajouter les relations directes que vous pouvez avoir avec les enseignants (deux rencontres parents/profs annuelles, rencontres personnelles, participation aux réunions, messagerie ENT et correspondance manuscrite sur le carnet).

Si des parents désirent rencontrer Mme GOUBERT Christel, chef d'établissement, avant la rentrée, ils pourront téléphoner pour prendre rendez-vous au 05 65 46 35 28.

Le secrétariat sera ouvert à partir du 25 Août 2025.

À FOURNIR LE JOUR DE LA RENTRÉE

- 3 timbres uniquement pour les élèves de 3^{ème} (pour envoi documents / dossiers en fin de scolarité)
- Assurance scolaire personnelle ou bien chèque de 11.50€ à **l'ordre de l'OGEC des Monts et Lacs** (St Christophe assurance scolaire)
- Chèque de caution pour les manuels de 40€ à l'ordre du Collège des Monts et lacs ;
- Chèque acompte scolarité de 100 euros établi à l'ordre du Collège des Monts et Lacs qui sera déduit de la facture annuelle.

L'équipe éducative, l'ensemble du personnel, la direction vous souhaitent de bonnes vacances.

